





**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans le méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir le meilleur image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

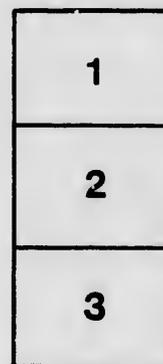
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata  
o

belure,  
n à

24 Mai 1857

*Ave Maria.*

# MANDEMENT

DE

**MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,**  
CONCERNANT LA FÊTE TITULAIRE DE CHAQUE ÉGLISE  
PAROISSIALE DE SON DIOCÈSE.

---

## IGNACE BOURGET,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE  
DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

---

*Au Pasteur et aux Fidèles de la Paroisse de  
Salut et Bénédiction en N. S. J. C.*

En érigeant une nouvelle Paroisse, N. T. C. F., l'Eglise donne au Temple qui s'y élève à la gloire de Dieu, le nom d'un saint ou d'un mystère ; et c'est sous ce nom que cette Paroisse sera connue et distinguée de toute autre Paroisse, car ce nom est son *Titre*, et ce saint est son Titulaire, vulgairement connu sous le nom de *Patron*.

Il y a là, comme vous le voyez, une admirable invention de la tendre piété de notre bonne Mère, la Ste. Eglise Catholique, qui établit ainsi, entre ses enfants qui gémissent sur la terre d'exil, et ses saints qui se réjouissent dans la Patrie, des rapports si intimes, qu'ils n'ont plus qu'un même nom, pour pouvoir mieux ne faire qu'un cœur et qu'une âme, pour le service de Dieu.

Ce choix d'un saint Titulaire, pour chaque Eglise Paroissiale, est donc, N. T. C. F., bien digne de votre attention ; car il y va de vos plus chers intérêts. Et en effet, comme Dieu ratifie toujours au Ciel ce que fait son Eglise sur la terre, il ne manque pas de charger le saint, qui a été préposé par elle à la garde de cette portion de son troupeau, d'en prendre un soin spécial. Cette céleste mission est avec cela accompagnée de beaucoup de grâces, dont ce saint devient le

dépositaire, pour le bien de la Paroisse, dont il est proclamé le Protecteur dans le Ciel par Dieu lui-même, en même temps qu'il l'est sur la terre par son Eglise. Il s'en suit que c'est à lui que doivent recourir les fidèles de cette Paroisse, dans toutes leurs nécessités, puisque c'est par son canal que Dieu veut faire passer désormais les grâces dont ils auront besoin. Aussi, sera-ce à protéger sa Paroisse que ce saint montrera son crédit auprès de Dieu, comme ce sera à la rendre sainte qu'il fera consister sa gloire et son bonheur.

Chaque Paroisse a donc, dans le saint dont elle porte le nom, un bon père, un fidèle ami, un puissant protecteur. Aussi peut-elle en tout temps compter sur son secours, dans ses nécessités, si elle recourt à lui avec une confiance sans borne. Il en résulte pour elle un avantage incalculable, celui de devenir une Paroisse de foi et de piété. Car sous sa protection, les sacrements y sont fréquentés, les offices célébrés, les vertus chrétiennes pratiquées ; les fraudes et les injustices, les bals et les parties de plaisirs, les vices et les scandales en sont bannis. Vous y trouvez, à la place, des vertus patriarcales, qui font les bons pères, les bonnes mères, les bons enfans ; et par conséquent tout ce qui fait le bonheur de cette vie, savoir, le bonheur de la famille, celui qui peut nous mieux donner quelque idée du bonheur du ciel.

Mais le saint Titulaire, qui remplit, avec tant de bonté, envers sa Paroisse, cet admirable ministère de protection, doit sans doute avoir un droit particulier à la dévotion de cette Paroisse. Oui, N. T. C. F., et c'est ce que l'Eglise ne cesse de lui remettre sous les yeux, par ses ordonnances, ses exemples, ses enseignements et ses prières.

D'abord, elle fait une obligation à chaque Paroisse de bâtir un temple à l'honneur du Saint qu'elle lui a donné pour Titulaire, et elle ne manque pas, en bénissant ce temple, d'invoquer le nom de ce puissant Protecteur, pour obtenir que le Dieu qui remplit le ciel et la terre de son infinie Majesté, daigne y établir sa demeure, afin d'y exaucer les vœux de son peuple, et de chasser bien loin les esprits de malice qui rôdent jour et nuit, pour dévorer ceux qu'ils peuvent trouver sans défense. C'est cette ordonnance que vous avez exécutée, N. T. C. F., lorsque, en vous imposant de généreux sacrifices, vous avez bâti l'Eglise, qui est devenue le sanctuaire de votre Dieu, la demeure de votre saint Protecteur, et la maison de toute votre Paroisse, pour y offrir ses prières et ses sacrifices. Aussi, que de bénédictions vous en avez recueilli ! Que de grâces vous y recevez tous les jours ! comme donc elle doit vous être chère cette maison paroissiale ! comme vous devez aimer à l'orner, pour qu'elle soit digne de Dieu et de ses saints, et qu'elle ne fasse jamais honte à votre foi ; ce qui arriverait infailli-

blement, si vous cessiez d'en prendre soin. Car enfin, cette raison doit être la plus belle et la mieux entretenue de toute la Paroisse. Aussi devez-vous, dans cette vue, vous montrer fidèles et empressés à payer vos rentes de bancs et autres droits casuels, qui sont à peu-près les seules ressources que vous ayez pour l'entretien et l'ornement de votre Temple.

De plus, N. T. C. F., l'Eglise, pour empêcher qu'une Paroisse n'oublie son saint Protecteur, fait élever son image dans le lieu le plus apparent de son temple ; et c'est ce qu'on appelle le Maître-tableau, le Tableau principal. Or, que dit-il ce Tableau à tous ceux qui entrent dans ce lieu sacré ? Il dit que là habite un des Bienheureux de la Cour céleste, pour prier avec ceux qui prient, pour chanter avec ceux qui chantent, pour servir avec ceux qui servent la divine Majesté. Il dit à ceux qui sortent, qu'il y réside jour et nuit, pour remplacer ceux qui sont à leurs travaux, afin que cette maison ne soit jamais déserte. Oh ! quelles consolations, N. T. C. F., pour de bons Paroissiens, quand ils sont intimement pénétrés de cette pieuse pensée que leur saint Protecteur ne les oublie jamais ; qu'il est tout occupé de leurs besoins ; et que par amour pour eux il fait son séjour dans la maison qu'ils lui ont bâtie !

Mais l'Eglise ne borne pas sa dévotion au Titulaire de la Paroisse, à ces dehors de religion, quelque excellents qu'ils puissent-être. Car elle a appris de la bouche de son divin Fondateur que c'est en esprit et en vérité qu'il faut honorer Dieu et ses saints. Elle immole donc tous les jours des hosties de louange, à la gloire du bienheureux, qui protège ses chers enfans. Elle charge de cette céleste fonction les Pasteurs à qui elle fait une obligation spéciale d'honorer, de vénérer et d'invoquer, à la Messe et au Bréviaire, le Titulaire de leur Eglise. Il s'élève donc, N. T. C. F., du milieu de votre Temple, et durant les actes les plus solennels de la religion, un encens de prières et de sacrifices, qui embaume la Cour céleste, dans laquelle brille de tout l'éclat de la gloire éternelle le saint qui vous protège ici bas, pour vous faire arriver un jour à l'heureux port du Salut.

La Ste. Eglise ne s'en tient pas encore à ces pieux suffrages qu'elle adresse par la bouche de ses ministres, au Protecteur de la Paroisse. Elle veut de plus, que les Fidèles qui en font partie, lui payent, eux aussi, le tribut de leurs religieux hommages. Pour cela, elle a réglé que ce Titulaire aura sa Fête spéciale ; que cette Fête sera de première classe, c'est-à-dire, des plus solennelles ; qu'elle se fera avec Octave, pour que, pendant huit jours de prières, le feu de la charité et de la dévotion à un Saint si digne de vénération, s'embrace de plus en plus, dans tous les cœurs. C'est pour entrer dans ces vues bienveillantes de l'Eglise envers vous, N. T. C. F., que Nous vous exhortons à vous préparer à

cette belle fête par une fervente neuvaine, et que Nous avons obtenu du Saint Siège un Indult qui accorde une indulgence plénière que vous pouvez gagner le jour de la fête titulaire de votre Eglise, ou en l'un des jours de l'Octave.

Quand donc, chaque année, arrivera pour vous, N. T. C. F., cette joyeuse Fête de votre Paroisse, vous entrerez dans toutes ces pieuses intentions de l'Eglise, pour la célébrer, avec toute la pompe et la solennité possible. Et pour que vous puissiez vous y mieux préparer, on vous l'annoncera longtemps d'avance. Vous ferez, s'il vous est possible, la Neuvaine préparatoire, comme on le pratique à Rome, où N. S. P. le Pape donne lui-même l'exemple, en assistant, chaque jour, aux exercices de celle qui se fait avant la St. Pierre. Oh! comme les étrangers sont touchés en voyant le Chef des Pasteurs, que tant d'affaires assiègent, se rendre fidèlement dans sa magnifique Basilique, pour mêler ses prières à celles de ses enfans, afin de mériter de plus en plus la protection du glorieux Prince des Apôtres.

Si vous vous préparez de la sorte, N. T. C. F., à la Fête de votre Paroisse, il y aura moins à craindre de ces déplorables scandales, qui firent supprimer autrefois les *Fêtes de Paroisse*. Hélas! on a encore à gémir, dans certains lieux, sur quelques uns de ces désordres! Vous serez donc sur vos gardes, pour que de pareilles profanations d'un jour si saint et si solennel, n'arrivent jamais chez vous. Vous n'oublierez pas que ce fut principalement à cause de la boisson que toutes nos belles Fêtes de Paroisse furent abolies; et que si elles ont été rétablies, comme elles le sont aujourd'hui, ça été en considération de la *Tempérance*, qui régnait partout. On ne verra donc, dans cette grande solennité, aucun de vous dans les cabarets; mais on vous verra tous, il faut l'espérer, à la Ste. Table. Et comme il arrive presque toujours du scandale, quand il y a affluence d'étrangers à quelque fête, Nous vous recommandons fortement de ne pas aller aux fêtes des autres Paroisses, afin que personne ne vienne d'ailleurs à la vôtre. Vous serez, croyez-le, plus tranquilles, plus joyeux, plus pieux, si vous faites cette belle Fête en famille.

Nous sommes d'autant plus porté à vous faire ces instantes recommandations, N. T. C. F., que Nous avons eu occasion, pendant nos voyages, de mieux observer l'horrible profanation *des Fêtes de Paroisse*. Hélas! dans certaines Paroisses que Nous avons visitées, dans la patrie de nos pères, l'on n'a plus guère conservé, la tradition de ces Fêtes qui y étaient si religieusement observées, que pour les profaner par des excès de tout genre. L'on ne va plus ni à la Messe, ni aux Vêpres, parce que tout le jour se passe au cabaret, à la danse et au jeu. Oh! que Dieu nous préserve d'un semblable malheur!

Vous imitez plutôt la piété de vos frères de Rome, qui font les fêtes de leurs innombrables Eglises, avec une solennité qu'il faut voir pour s'en faire une juste idée. C'est toujours, comme Nous venons de l'observer, par des Neuvaines que l'on s'y prépare. Et puis, lors qu'arrivent ces beaux jours, les Eglises sont si magnifiquement ornées, la musique y est si ravissante, le chant si mélodieux, les illuminations si brillantes, le concours des fidèles si pieux, les rues mêmes et les maisons du voisinage, si bien parsemées de fleurs ou tapissées de riches tentures, que l'on se croit au Ciel. Oh! vraiment il y a là du moins quelque avant-goût du Paradis!

Or remarquez bien, N. T. C. F., que ce ravissant spectacle religieux se renouvelle tous les jours, parce que les Fêtes des Eglises s'y succèdent sans interruption. Oh! comme Nous étions heureux de pouvoir assister à ces belles solennités, pendant que Nous nous renouvelons dans l'esprit de foi et de zèle, dans la Ville Sainte. Oh! comme alors Nous formions, dans le secret de notre cœur, des vœux ardents pour que les Saints Titulaires de nos Eglises fussent aussi religieusement honorés que ceux de l'Eglise-Mère. A vous maintenant, pieux Fidèles, d'accomplir ces vœux, par votre ferveur à bien célébrer votre Fête de Paroisse, et par votre tendre dévotion pour votre St. Protecteur.

Mais vous ne vous contenterez pas de cela, N. T. C. F.; car considérant que, tous les jours, le Titulaire de votre Eglise s'occupe de vos besoins, vous vous sentirez pressés du désir de l'honorer aussi tous les jours, par des actes de piété, qui témoigneront de votre amour et de votre reconnaissance envers lui.

Vous aimerez donc à lire la vie de ce grand Saint (1), qui pour vous sera toujours la plus intéressante et la plus touchante; car c'est celle d'un Père, d'un Frère, d'un Ami, d'un Protecteur. Ses beaux exemples de vertu vous raviront, et vous vous ferez un bonheur de les imiter. Oh! s'il en est ainsi, que de vices disparaîtront de la Paroisse, et que de vertus s'y pratiqueront!

Votre dévotion pour le Titulaire de la Paroisse vous portera aussi à invoquer son nom, jour et nuit, par forme d'aspiration. Votre confiance dans le nom de ce Saint, vous engagera à le donner à quelqu'un de la famille, en sorte qu'avec le temps, il n'y aura pas une maison, dans la Paroisse, qui n'ait au moins une personne portant ce nom vénérable et ehéri. Cela, croyez-le, N. T. C. F., sera beaucoup plus agréable à Dieu et bien plus avantageux à vos âmes, que de chercher à donner à vos enfans des noms de Saints inconnus; et à plus forte raison, si

(1) Chaque Paroisse pourrait faire aisément les frais de l'impression de la vie du Saint Titulaire de son Eglise. Il y a à St. Sulpice de Montréal un Monsieur qui se sent appelé à travailler à glorifier ces Saints Protecteurs, en faisant imprimer leurs vies, avec de petits exercices pour des Neuvaines préparatoires.

c'était des noms de fable ou de roman ; ce qui est contraire aux saintes règles de l'Eglise.

Enfin, accoutumez-vous, N. T. C. F., à recourir au Saint Titulaire de votre Eglise dans tous vos doutes, vos embarras, vos tentations et vos peines. Mettez sous sa protection vos entreprises ; recommandez à ses soins charitables tous ceux pour qui vous vous intéressez, et spécialement tous ceux qui ne font avec vous qu'une même Paroisse (1). Pour l'honneur de ce bon Saint, appliquez-vous à remplir tous vos devoirs de chrétien, afin que sa Paroisse soit une Paroisse de saints. Craignez de le contrister, par des divisions, qui en troublant la paix, éloigneraient Dieu de vous. Pour l'amour de votre Protecteur, aimez votre Paroisse ; attachez-vous à votre Eglise, et fixez-vous dans votre Patrie. Car croyez-le, N. T. C. F., les Titulaires des Paroisses, aussi bien que les Anges pleurent amèrement sur le sort de tant d'âmes qui vont se perdre sur une terre étrangère.

Mais comme l'exemple est toujours plus puissant que la parole, Nous vous citerons certains faits qui vous prouveront que les Saints, qui nous servent aujourd'hui de Protecteurs, étaient eux-mêmes très dévots aux Saints Titulaires de leurs Eglises.

St. Pierre Chrysologue, célèbre docteur de l'Eglise, sentant que sa fin approchait, alla se recommander à St. Cassien, dans un temple qui lui était dédié, et déposa, sur son Autel, une couronne d'or, avec un calice et une patène d'argent. Le saint eut pour agréables cette confiance et cette piété ; et en récompense, il lui obtint de Dieu le don de guérir les autres des fièvres et de la rage, avec la grâce d'une sainte mort pour lui-même.

(1) Nous empruntons au Pontifical Romain la prière suivante, qui peut s'adresser au Titulaire de l'Eglise aussi bien qu'aux Saints dont les Reliques y reposent :

*Surgite, Sancti Dei, de mansionibus vestris, loca sanctificate, plebem benedicite; et nos homines peccatores in pace custodite.*

#### PRIÈRE AU SAINT TITULAIRE DE LA PAROISSE.

*Bienheureux Titulaire de cette Paroisse, nous bénissons, de tout notre cœur, Dieu qui vous a placé entre ses Saints, et qui en récompense de vos vertus, vous fait honorer dans cette Eglise, qui vous sert de demeure, pour habiter avec nous. Levez-vous, ô puissant Protecteur, et secourez-nous, dans tous nos dangers. Sanctifiez ces lieux, qui vous sont consacrés, afin qu'ils soient dignes de vous. Combien de toutes sortes de bénédictions le pieux peuple de votre Paroisse, afin qu'il vous soit de plus en plus dévoué. Faites régner, parmi nous, pauvres pécheurs, la paix, qui peut seule faire notre bonheur. Obtenez-nous d'avoir toujours de bons Pasteurs, qui puissent nous mener au Ciel, où nous partagerons votre bonheur, en vous bénissant de nous avoir sauvés. Ainsi soit-il.*

Cette Oraison pourrait se réciter à la prière du matin et du soir, et surtout quand on va visiter l'Eglise.—40. jours d'indulgence, chaque fois que l'on récite cette prière avec dévotion.

St. Jean Chrysostôme, autre célèbre Docteur de l'Eglise, souffrait une horrible persécution, pour la défense de la Religion. Pendant qu'on le menait en exil, et que, sur la route, on le traitait impitoyablement, il entra dans une Eglise, pour se recommander à St. Basile, qui en était Patron. Le Saint Martyr entendit et exauça sa prière. Car il apparut la nuit suivante au serviteur de Dieu, et lui adressa ces consolantes paroles : *Courage, mon frère Jean ; car demain nous serons ensemble en Paradis.* L'évènement prouva que cette apparition était réelle.

St. Thomas de Cantorbery, injustement persécuté par le Roi Henri, se voyant assailli par de cruels assassins, se mit à genoux ; et après s'être recommandé à Dieu, à la Bienheureuse Vierge et à tous les Saints Patrons de son Eglise, il offrit courageusement sa tête à ses bourreaux ; et en mourant pour la défense des droits de son Eglise, il gagna la palme du martyre.

Ces exemples suffisent sans doute, N. T. C. F., pour vous prouver que ça été la dévotion favorite de tous les Saints qui, pendant qu'ils étaient dans cette vallée de larmes, imploraient avec ferveur la protection de leurs Patrons, et montrer en même temps combien cette dévotion leur a été salutaire. Suivons donc les beaux exemples qu'ils nous ont donnés, et nous participerons aux mêmes bénédictions.

Telles sont, N. T. C. F., les considérations que Nous offrons à votre foi et à votre piété, et que Nous avons cru nécessaire de vous présenter avant de fixer, pour nous conformer aux saintes Règles de l'Eglise, tout ce qui concerne la manière de bien célébrer la Fête Titulaire de votre Eglise, ainsi que vous l'allez voir bientôt. Puissent ces considérations vous aider à bien honorer le Saint préposé à la garde de votre Paroisse. Et puisse ce Saint Protecteur faire, de votre Paroisse, une bonne et sainte Paroisse.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF. les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné ; réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1<sup>o</sup> La Fête Titulaire de la Paroisse de  
 érigée canoniquement le \_\_\_\_\_ se célébrera,  
 chaque année, le \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ conformément  
 aux Rubriques du Bréviaire et du Missel Romains.

2<sup>o</sup> L'on se conformera, pour la récitation de l'Office et la célébration de la Messe, à ce qui suit :

3<sup>o</sup> Par Indult du Souverain Pontife, en date du 1er Juillet 1855 tous ceux qui, s'étant confessés avec une véritable douleur, et ayant communiqué, visiteront l'Eglise, dans la dite Fête ou un des jours de son Octave (1), et y prieront à l'intention de Notre St. Père le Pape, gagneront une Indulgence Plénière, applicable aux défunts.

Sera le Présent Mandement lu, au Prône, tous les ans, au moins quinze jours avant la solennité de la Fête Titulaire.

DONNÉ à Montréal, le vingt quatre Mai, Fête de Notre-Dame de Bonsecours, en l'année mil huit cent cinquante-sept, sous notre seing et seeau et le contre-seing de notre Secrétaire.

✠ IG. ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,

*Chun. Secrétaire.*

---

(1) Quoique la Fête Titulaire n'ait pas d'Octave, si par exemple, elle se célèbre en Carême, on n'en gagne pas moins cette Indulgence, pendant huit jours.

